



PROFIL DE POSTE : CADRE DE L'ENSEIGNEMENT DE SANTE

VERSION	Réf.	Date d'application
N° 4 29/07/2026	Gouvernance / ressources humaines/ 002	après validation
Nom	Fonction	Date
REDACTEUR	S. PRADELLE	Directeur IFSI-IFAS
APPROBATEUR	V.CENTAURE	Coordinatrice Générale des Soins
VALIDEUR	S. COULON	Directrice Adjointe, responsable RH
MODIFICATIONS	Fiche vers profil, actualisation et complétude des sigles, spécification d'activités	

OBJET	Rédaction des missions d'un cadre de l'enseignement de santé OU faisant fonction
-------	--

DOMAINE D'APPLICATION	IFSI IFAS MGEN La Verrière
-----------------------	----------------------------

DOCUMENT SUIVI PAR	Le service qualité et le directeur de l'IFSI-IFAS
--------------------	---

DESTINATAIRES	Cadre de l'enseignement de santé OU faisant fonction Tous autres professionnels en relations avec l'institut de formation
---------------	--

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE	➤ Arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R. 4383-2 et R. 4383-4 du code de la santé publique, ➤ Arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier ➤ Arrêté du 21 avril 2007 relatif aux conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ➤ Arrêté du 7 avril 2020 (modifié par arrêté du 9 juin 2023) relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ➤ Arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant et portant diverses dispositions relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux ➤ Arrêté du 9 juin 2023 portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ➤ LOI no 2025-581 du 27 juin 2025 sur la profession d'infirmier ➤ Arrêté du 5 décembre 2025 modifiant certaines modalités d'organisation des formations d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture ➤ Arrêté du 20 février 2026 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier
------------------------	--

DOCUMENTS ASSOCIÉS	
--------------------	--

DEFINITIONS (sigle, abréviations, termes utilisés)	ARS : Agence régionale de santé CAC : commission d'attribution des crédits CR : Conseil Régional DEI : Diplôme d'Etat d'Infirmier
---	---

PRESENTATION DE L'INSTITUT DE FORMATION

L'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI) et l'institut de formation aide-soignant (IFAS) de la Verrière est une structure à taille humaine qui accueille, dans un environnement agréable, 87 étudiants par promotion en formation initiale et des professionnels de santé en formation continue. Un IFAS a été ouvert en septembre 2025 (30 places).

L'IFSI-IFAS MGEN est implanté sur le territoire de santé Sud Yvelines. Il est situé à 35km de Paris. L'établissement est accessible par la RN 10 et, est à proximité de la gare SNCF de La Verrière (10 minutes à pieds), accessible depuis Paris par la gare Montparnasse ou La Défense. Un parking gratuit est présent sur le site.

L'équipe de formateurs est composée de cadres de santé maîtrisant les spécificités de leur métier grâce à un savoir-faire issu du terrain.

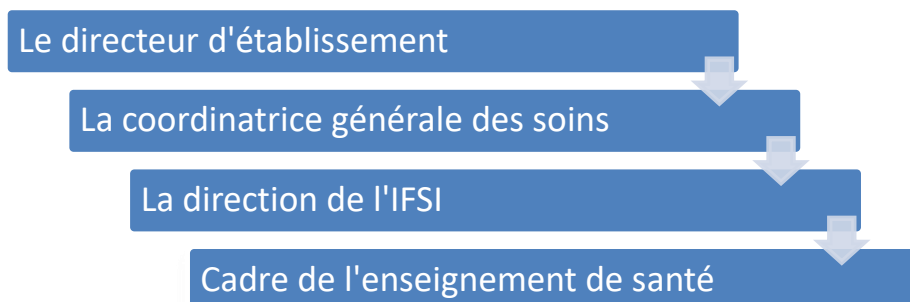
L'IFSI-IFAS est certifié QUALIOP. La certification Qualiopi est un gage de qualité des prestations de formation proposées par un organisme. Qualiopi est une certification qualité officielle délivrée par l'Etat, qui atteste que les processus d'un organisme de formation respectent le Référentiel National Qualité (RNQ).

L'IFSI-IFAS La Verrière est rattaché à l'Institut MGEN La Verrière, établissement sanitaire et médico-social (statut ESPIC), regroupant sur le même site des pôles de psychiatrie (de l'adolescence à la personne âgée), de médecine gériatrique et soins médicaux et de réadaptation (SMR).

CADRE GENERAL DE LA FONCTION

- Former des professionnels infirmiers et/ou aides-soignants et organiser les conditions de leurs apprentissages en formation initiale ou en parcours spécifiques
- Participer, en collaboration avec l'équipe pédagogique à la conception et à la mise en œuvre du projet pédagogique et à l'évaluation de la formation.
- Participer à des actions de formation dans le cadre de la formation continue
- S'inscrire dans la démarche qualité
- Participer à la collaboration avec l'université de rattachement Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines UVSQ
- Participer aux différentes actions visant à promouvoir et faire connaître l'activité de l'institut de formation
- Participer à des activités en lien avec l'Institut MGEN La Verrière établissement de soins
- Participer à la recherche dans le domaine du soin et de la pédagogie.

POSITION HIÉRARCHIQUE



POSITIONS FONCTIONNELLES

- La direction de l'IFSI
- La coordinatrice pédagogique
- L'équipe pédagogique
- L'équipe administrative
- Les étudiants
- Les intervenants extérieurs, les maîtres et tuteurs de stage...

MISSIONS PRINCIPALES

RÉFÉRENT UNITÉ D'ENSEIGNEMENT

Cette mission est assurée par tous les cadres de l'enseignement de santé. Il peut être référent de plusieurs unités d'enseignement ou modules de formation

Formation conduisant au diplôme d'Etat d'infirmier :

- Construire les objectifs et les contenus d'unités d'enseignement (UE) constitutives dites « cœur de métier » en charge jusqu'à l'évaluation en cohérence avec le référentiel de formation et l'alternance.
- Construire les objectifs et les contenus d'UE contributives dites « universitaires » jusqu'à l'évaluation en cohérence avec le référentiel de formation et l'alternance en collaboration avec les formateurs et les enseignants universitaires chargés des enseignements à l'UVSQ.

Formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant :

- Construire et réaliser la formation en fonction des cursus (initiale, cursus partiel, VAE, formation en alternance et formations courtes) des élèves aides-soignants, de l'ingénierie de formation à l'ingénierie pédagogique.

RÉFÉRENT DE SUIVI PEDAGOGIQUE

Cette mission est assurée par tous les cadres de l'enseignement de santé. Chaque cadre de l'enseignement de santé est responsable du suivi pédagogique d'un groupe d'étudiant pour la durée de sa formation.

- Accompagner l'étudiant dans son parcours de formation en définissant les stratégies d'apprentissages facilitant ses acquisitions théoriques et pratiques.

DIRECTEUR DE MÉMOIRE

Cette mission est assurée par tous les cadres de l'enseignement de santé. Celui-ci est responsable du suivi méthodologique d'un groupe d'étudiant en soins infirmiers pour le mémoire de fin d'études, en guidance collective et individuelle.

RÉFÉRENT DE STAGE

Cette mission est assurée par tous les cadres de l'enseignement de santé. Le référent de stage est l'Interface privilégiée entre l'IFSI-IFAS et le terrain, il est garant du lien entre l'institut de formation et les terrains de stage. Celui-ci a un nombre de terrains de stage pour lesquels il participe à l'encadrement des apprenants.

COORDINATEUR D'ANNÉE

Le cadre de l'enseignement de santé peut être amené à avoir comme mission la coordination d'une promotion sur une année.

- Animer et organiser la vie de la promotion sur l'année
- Construire le projet d'année en collaboration avec le coordinateur pédagogique.
- Garantir la conformité de l'organisation de l'année en charge en lien avec le référentiel de formation, le projet pédagogique.
- Mettre en œuvre des conditions favorables d'apprentissages en termes de cohérence d'acquisition des compétences en tenant compte des moyens matériels et humains.
- Prendre en compte des impératifs liés aux enseignements universitaires.

MISSIONS TRANSVERSALES

Animation de séquences d'analyse réflexive de pratiques professionnelles, de débriefing auprès des étudiants

Participation aux réunions, aux instances, ainsi qu'aux événements internes à l'institut :

- Réunion d'équipe hebdomadaire
- Réunion pédagogique mensuelle
- Journées Portes ouvertes, Cérémonie de remise des diplômes, événements en partenariats avec d'autres établissements, forums ...

Participation et/ou représentation des formateurs aux instances de l'institut

- Instances d'Orientations Générale de l'IFSI-IFAS
- Section pédagogique
- Section disciplinaire
- Section de vie étudiante
- Commission d'attribution des crédits : CAC
- Commission de validation de l'acquisition des résultats : CVAR

Participation aux réunions externes à l'institut

- Réunions pour l'élaboration et le suivi des UE universitaires
- Jury final DEI (DRIETS)
- Tutelle et partenaires (ARS, CR d'Ile de France)
- Associations professionnelles en tant que délégués des formateurs aux réunions Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres (CEFIEC)

Participation à des colloques, séminaires en lien avec l'activité

Participation aux épreuves de sélection d'entrée en IFSI et en IFAS

DIMENSION DU POSTE

CADRE REGLEMENTAIRE

- **Filière** : soignante
- **Regroupement** : cadre de santé
- **Métier** : Cadre de l'enseignement en santé

QUALIFICATION

- Diplôme d'Etat d'Infirmier
- Diplôme de Cadre de Santé
- Titre universitaire de niveau II dans le domaine de la pédagogie et de la Santé (bienvenu)

COMPETENCES RELATIONNELLES

- Animer, dialoguer, écouter et être disponible, négocier, réguler, travailler en équipe

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Jours d'ouverture de l'IFSI-IFAS : du lundi au vendredi
- Horaires hebdomadaire : cadre forfait jour soit 208 jours/ année
- Possibilité de télétravail
- RTT : 18
- CA : 25
- CP congés pédagogiques : 05

RUBRIQUE DU REGISTRE DES RISQUES PROFESSIONNELS

- Travail sur écran
- Risque vocal
- Déplacements professionnels